



*Esjome*

Evry-Courcouronnes, le 7 septembre 2023

Sous-Direction Pilotage et Innovation  
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse  
Service Planification et Gestion des instances  
Affaire suivie par AM RAHAL  
Tél. : 01 78 05 45 92  
Courriel : [instances@sdis91.fr](mailto:instances@sdis91.fr)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le 7 septembre 2023 à 9h00, le Bureau s'est réuni dans les locaux de la direction, 1, Rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

### • MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE

Mesdames : Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET

Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Alexandre TOUZET

### • MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

- Colonel Sébastien ROUX, Directeur Départemental Adjoint
- Lieutenant-Colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le mode de votation retenu est le vote à main levée.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR


DELIBERATIONS / OBJET	AVIS DU BUREAU
Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
<p>B-23-09-1GPVEC            Approbation d'une convention de partenariat tripartite entre le Rectorat, le lycée Nadar de Draveil et le SDIS de l'Essonne pour la période de formation en milieu professionnel du baccalauréat professionnel «Métiers de la sécurité»</p>	<p>Le Contrôleur Général Patrick VAILLI indique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention avec le lycée Nadar de Draveil avec des propositions d'évolutions concernant notamment d'une part, l'intégration du rectorat qui devient signataire de la convention et d'autre part, l'élargissement du nombre d'élèves en classe de terminale filière incendie le portant à 18 au lieu de 15.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-2GPVEC            Approbation d'une convention de partenariat tripartite entre le Rectorat, le lycée Paul Belmondo d'Arpajon et le SDIS de l'Essonne pour la période de formation en milieu professionnel du baccalauréat professionnel «Métiers de la sécurité»</p>	<p>A l'instar de la convention précédemment évoquée, le Contrôleur Général Patrick VAILLI précise que les évolutions précitées s'appliquent aussi pour le lycée Paul Belmondo d'Arpajon. Dans les 2 cas les conditions financières du dispositif ont été recalculées en faveur du SDIS, en recherchant une tarification au meilleur coût.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-1SDS            Approbation de la convention de service d'achat centralisé relative à l'accord cadre n° 2021 – 038 entre le groupement d'Intérêt public «RESeau des Acheteurs Hospitaliers» (gip resah) et le Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Essonne ayant pour objet la fourniture de matériel et consommables de nettoyage</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-1GO            Approbation d'une convention relative à la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne, du bâtiment Béarn situé sur le site de la base 217, dans le cadre du dispositif de sécurité mis en place par le SDIS 91 à l'occasion de la Fête de l'Humanité 2023</p>	<p>Le Contrôleur Général Patrick VAILLI informe que le SDIS est sollicité pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive pour participer au dispositif de sécurité à l'occasion de la Fête de l'Humanité qui se déroulera du 15 au 17 septembre 2023.</p> <p>Pour cette année, l'événement aura lieu sur le site de la base aérienne 217, avec pour nouveauté le regroupement de l'ensemble des postes de commandements métiers (SDIS91, SAMU91, gendarmerie) au sein du Bâtiment « Béarn » qui leur est exclusivement réservé, leur offrant ainsi des conditions optimales pour porter secours à la population.</p>

	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-1GRH Recours à quatre contrats d'apprentissage</p>	<p>Le Contrôleur Général Patrick VAILLI indique qu'il est proposé de conclure 4 nouveaux contrats d'apprentissage. Le CNFPT participera à la prise en charge des frais de formation pour 2 de ces contrats.</p> <p>Concernant l'apprenti qui sera retenu au sein de l'atelier mécanique, il salue cette opportunité qui permettra au SDIS de former le jeune étudiant dans le domaine de la maintenance des véhicules et par la suite, s'il donne satisfaction, de pouvoir le garder, compte tenu de la difficulté à recruter ce type de profil très recherché.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-1GPOT Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à l'un de ses agents</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-2GPOT Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à l'un de ses agents</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-3GPOT Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à l'un de ses agents</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-4GPOT Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à l'un de ses agents</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>

<p>B-23-09-5GPOT  Approbation de la convention relative au mandatement du cabinet ACE consultants pour une mission d'assistance dans la gestion du sinistre de l'atelier mécanique d'Etampes</p>	<p>Le Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN précise, qu'au vu des difficultés rencontrées, et notamment dans le cadre de l'expertise bâtiminaire, le SDIS 91 a souhaité faire appel au Cabinet ACE consultants, spécialisé en partie dans l'assistance sinistre. D'où cette proposition de convention afin de l'autoriser à représenter l'établissement autant que nécessaire pour d'éventuelles démarches auprès de l'assureur, du courtier ou de l'expert. Il indique que le futur projet de reconstruction n'aura pas besoin d'intégrer un atelier mécanique, des travaux importants ayant été effectués afin de permettre la délocalisation de celui-ci dans un autre bâtiment à proximité.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-09-1GT  Réforme de véhicules et des matériels usagés 2023-06</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Secrétaire de séance



Contrôleur Général Patrick VAILLI